27e ANNÉE — N° 24 — 16 Décembre 1905

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité
DES CONSTRUCTIONS

Calcul des planchers. — Les planchers se composent d'une ossature formée de poutres, solives et lambourdes, et du recouvrement constitué par les hourdis, le remplissage et le parquet.

Pour les faibles portées, l'ossature est formée simplement de solives dont les extrémités reposent sur les murs ou sur des lambourdes appliquées contre le mur. Lorsque la portée des solives dépasse 7 mètres, on soutient celles-ci par des poutres ou sommiers qui servent d'appuis intermédiaires.

Le poids du plancher, comprenant seulement le parquet et le hourdis, sans le solivage, varie de 150 à 200 kilogrammes, pour les planchers en bois. Quant au poids du solivage, il varie évidemment suivant la nature du bois employé, sapin ou chêne, et surtout suivant la surcharge que l'on doit faire supporter au plancher.

On peut évaluer comme suit les surcharges ordinaires par mètre carré superficiel dans les maisons d'habitation et les édifices publics :

Chambres à coucher. . . .	70 à 80 kilog.
Salons et pièces de réception .	130 —
Pièces de rez-de chaussée . .	200 —
Bureaux	130 —
Salons officiels	280 —

Les magasins et entrepôts qui comportent de grands approvisionnements de marchandises, donnent lieu à des surcharges spéciales, qui devront être évaluées en se basant sur l'approvisionnement maximum, pour le calcul des planchers.

Il faut bien remarquer que les diverses pièces de l'ossature d'un plancher ne supportent pas toutes la même charge. Il est d'abord évident que les poutres sur lesquelles viennent reposer plusieurs solives supportent une charge plus grande que chacune d'elles. Mais les solives elles-mêmes peuvent porter des poids différents suivant la destination et le mode d'assemblage des différentes pièces du plancher.

Par exemple, dans le voisinage d'une cheminée, les solives telles que HK, LP, sont plus courtes que les autres et viennent s'arrêter et s'assembler à la pièce transversale CD désignée sous le nom de chevêtre. Le chevêtre lui-même est soutenu par des solives d'enchevêtrure MN et M'N' plus fortes que les autres.

Ainsi chacune des solives courantes AB, A'B' supporte en outre de son propre poids, le poids du plancher et de la surcharge correspondant aux deux demi-intervalles, compris entre les axes des solives Les solives d'enchevêtrure ont à supporter, en plus, une charge distincte appliquée en E ou F, égale à la moitié de la charge supportée par le chevêtre. Les solives courtes ou boiteuses HK et LP, supportent la même charge que les solives courantes, mais leur portée est plus courte et leurs dimensions transversales pourraient être réduites en conséquence. Quant au chevêtre CD, il supporte d'un côté la moitié des charges pesant sur les solives courtes et de l'autre côté, la moitié des poids de la trémie et de la cheminée.

Nous ferons d'abord l'application des formules de résistance établies précédemment, au calcul d'une solive courante en bois telle que A'B'. Nous admettrons que les charges sont uniformément réparties par mètre courant et nous ne tiendrons pas compte de l'encastrement dans la maçonnerie.

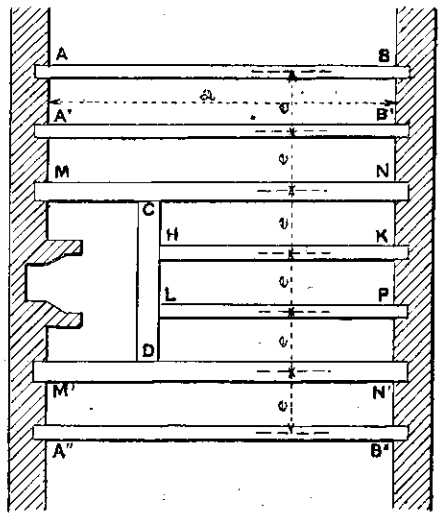

Désignons par a la portée des solives et par e leur écartement d'axe en axe. La solive supporte d'abord son propre poids et ensuite celui du plancher correspondant aux deux demi-intervalles adjacents.

Soit p' le poids de la solive par mètre courant, p_1 le poids du plancher, non compris le solivage et p_2 la surcharge par mètre carré superficiel ; la charge totale par mètre courant de solive sera :

$$p = (p_1 + p_2)\, e + p'$$

Le moment fléchissant maximum sera donc :

$$\mu_m = \frac{pa^2}{8}$$

Et l'on calculera la section transversale de la solive par la relation :

$$\frac{I}{v} = \frac{\mu_m}{R}$$

Relation dans laquelle I est le moment d'inertie de la section de la poutre par rapport à l'axe situé dans le plan des fibres neutres ; v la demi-hauteur de la poutre ; μ_m la valeur maximum indiquée plus haut et R la tension de la matière par unité de surface.

Désignons par h et b les dimensions transversales de la poutre et par K le rapport entre ces deux dimensions, nous aurons :

$$b = Kh$$

Le moment d'inertie I de la solive, à section rectangulaire, est donné par les aides-mémoire et l'on a :

$$\frac{I}{v} = \frac{2I}{h} = \frac{2}{h} \times \frac{bh^3}{12} = \frac{bh^2}{6}$$

d'où :

$$\frac{I}{v} = \frac{Kh^3}{6}$$

Et par suite :

$$\frac{Kh^3}{6} = \frac{\mu_m}{R}$$

D'où l'on tire :

$$h = \sqrt[3]{\frac{6\mu_m}{KR}}$$

BIBLIOTHÈQUE du PALAIS des ARTS LYON

Et enfin remplaçant μ_m par sa valeur :

$$h = \sqrt[3]{\frac{6\,pa^2}{8\,KR}}$$

La charge pratique R pour le bois étant de 0 k. 7 par millimètre carré, soit 0 k. $7 \times 10^6 = 700\,000$ kilogrammes par centimètre carré, l'expression précédente pourra s'écrire :

$$h = \sqrt[3]{\frac{6\,pa^2}{5500.000\,K}}$$

Nous admettons pour K la valeur moyenne K = 0,5.

Comme application numérique, supposons les données suivantes :

Portée. . . . . a = 5 mètres
Ecartement des solives . e = 0,50
Poids du plancher . . . p_1 = 200 kilog. par mètre carré
Poids de la surcharge . . p_2 = 200 — —

Il faudrait aussi connaître le poids du solivage par mètre carré de plancher. On peut l'évaluer provisoirement en admettant la règle empirique suivante :

Pour le sapin :

$$p_3 = 8 \text{ kg} \times a$$

Pour le chêne :

$$p_3 = 12 \text{ kg} \times a$$

le poids de la pièce doit être en effet proportionnel à la portée a. On aura donc dans le cas d'une solive en sapin :

$$p_3 = 8\,\text{k.} \times a = 8\,\text{k.} \times 5 = 40\,\text{k.}$$

D'où :

$$p_1 + p_2 + p_3 = 440\,\text{k.}$$

Par suite :

$$\mu_m = \frac{pa^2}{8} = \frac{440 \times 0{,}50 \times \overline{5{,}00}^2}{8} = 687{,}50$$

Portant cette valeur de μ_m dans la relation :

$$h = \sqrt[3]{\frac{6\,\mu_m}{700.000 \times 0{,}5}} = \sqrt[3]{\frac{4125}{350.000}} = \sqrt[3]{0{,}0117}$$

Ce qui donne en forçant :

$$h = 0^m23$$

et par suite :

$$b = 0{,}23 \times 0{,}5 = 0{,}115 \text{ soit } 0{,}12$$

Il est facile de vérifier si ce résultat est exact, on doit avoir en effet :

$$\frac{I}{v} = \frac{\mu_m}{R} = \frac{687{,}5}{700.000} = 0{,}00098$$

Cherchons donc si les dimensions $h = 0{,}23$ et $b = 0{,}12$ donpour I la valeur satisfaisant à cette relation.

On a :

$$\frac{I}{v} = \frac{bh^2}{6} = \frac{0{,}12 \times \overline{0{,}23}^2}{6} = 0{,}0010$$

valeur exacte à 2 cent-millièmes près.

Le calcul serait analogue s'il s'agissait d'une solive en fer profilé. Comme exemple numérique, nous adopterons les données suivantes :

$$a = 5 \text{ mètres} \quad \text{et} \quad e = 0{,}80$$

et en outre :

$$p_1 = 200 \qquad p_2 = 200 \qquad p_3 = 7\,\text{k.} \times 5 = 35 \text{ kilog.}$$

La charge totale uniformément répartie, supportée par la solive, y compris son propre poids, sera :

$$P = 435 \times 0{,}80 \times 5 = 1740 \text{ kilog.}$$

Nous admettrons pour charge pratique R = 6 kilogrammes par millimètre carré et nous chercherons dans un album de métallurgie, celui de Simon-Perret ou Descours, par exemple, le profil du fer à plancher qui, pour une portée de 5 mètres, peut supporter une charge uniformément répartie voisine par excès de 1740 kilogrammes.

On pourra d'ailleurs fixer son choix entre divers profils répondant d'une façon satisfaisante aux conditions admises. Pour le problème posé, on trouve dans l'album un fer double T de 220 $\times$ 62 $\times$ 7 qui peut supporter une charge totale uniformément répartie de 1746 kilogrammes, avec le coefficient de sécurité choisi de 6 kilogrammes par millimètre carré ; on trouve également un second fer de 220 $\times$ 65 $\times$ 7 qui a des semelles moins épaisses et peut supporter encore 1703 kilogrammes dans les conditions exigées, c'est-à-dire une charge légèrement inférieure à la charge admise de 1740 kilogrammes.

Mais ce dernier fer ne pèse que 21 kg 50 par mètre courant, tandis que le premier pèse 24 kg 50. Il y aurait donc intérêt à choisir le fer de 21 kg 50 au point de vue de l'économie de la construction. On pourra le faire si le plancher n'est pas exposé à subir des vibrations notables, car cela reviendra à faire travailler la solive avec un coefficient de sécurité très peu supérieur à 6 kilogrammes.

Si nous adoptons le profil économique, le module $\frac{I}{v}$ correspondant est d'après l'album :

$$\frac{I}{v} = 0{,}00017738$$

et le poids du mètre courant, ainsi qu'il a été dit :

$$p_3 = 21\,\text{kg}\,50$$

On vérifiera si le fer choisi satisfait aux conditions du problème en calculant l'expression :

$$\frac{I}{v} = \frac{\mu_m}{R} = \frac{(400 \times 0{,}8 + 21{,}5) \times \overline{5}^2}{8 \times 6 \times 10^6} = 0{,}0001778$$

Il arrive aussi que la valeur du module $\frac{I}{v}$ du fer profilé choisi est légèrement inférieure à celle qui satisfait à cette relation, comme on devait le prévoir ; mais la différence est très faible et le profil pourra être adopté sans inconvénient, dans beaucoup de cas de la pratique. Si l'on craint pour certaines constructions que ce fer soit trop faible, on adoptera alors le fer de 24 kg 50 au mètre courant qui assurera encore un léger supplément de sécurité.

DYNAMIS

LES VIEUX QUARTIERS
ET LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Depuis notre dernier article, le Conseil municipal a eu à s'occuper de la fâcheuse situation du premier arrondissement, où la tuberculose se développe d'une façon effrayante.

M. Laurent Chat a posé, en effet, dans la séance du 21 novembre, une question à M. le Maire, pour se renseigner sur ce qui a été prévu jusqu'ici pour enrayer le mal et demander instamment que tout soit fait pour combattre ce fléau, dont M. le professeur Courmont a démontré la prodigieuse extension.

M. Herriot a répondu textuellement ceci :

« J'ai déjà eu l'occasion de m'occuper de cette question avec M. le professeur Courmont, auquel je suis heureux de rendre hommage.

« IL EST TRÈS EXACT QUE CERTAINS QUARTIERS DU PREMIER ARRONDISSEMENT SONT SPÉCIALEMENT CONTAMINÉS, et je compte demander au Conseil d'inscrire au budget la somme nécessaire à l'établissement, dans cette partie de la ville, d'une annexe du Dispensaire antituberculeux.

« Il semble que les Dispensaires antituberculeux soient une création tout à fait pratique qui répond aux besoins modernes, et je crois que l'installation, dans le premier arrondis-

BIBLIOTHÈQUE de PHARMACIE LYON

sement, d'une succursale de celui qui a été installé sur la rive gauche du Rhône, donnera satisfaction, au moins partiellement, à tous ceux que préoccupe le mal social qu'est la tuberculose. »

A la suite de cette déclaration du Maire, il a été décidé, après un échange de vues entre divers conseillers, qu'une somme de 12.000 francs serait inscrite au budget de 1906, pour la création d'un Dispensaire dans le premier arrondissement.

Evidemment, cette création rendra quelques services et soulagera dans une certaine mesure l'infortune des malheureux atteints, mais ce n'est pas ce qui fera disparaître la tuberculose, ni limitera même l'extension progressive du terrible fléau.

Or, si l'on ne veut pas soulager seulement quelques-uns de nos compatriotes, mais combattre résolument le mal social qui gangrène nos populations, il faut se décider à s'attaquer énergiquement aux causes qui permettent le développement de la maladie, en les faisant disparaître, si faire se peut, ou en les réduisant le plus possible.

On n'y arrivera qu'en jetant à bas les maisons malsaines, où s'entassent beaucoup trop de familles, logées très à l'étroit dans ces hautes masures sordides, humides et sales et contaminées à l'excès par les générations passées ; il faudra aussi établir de vastes percées dans ces quartiers concentrés, pour lancer à flots l'air et la lumière au milieu de ces antiques vestiges de notre vieille cité.

C'est ce que nous avons dit à différentes reprises, et nous ne saurions trop insister sur cette nécessité humanitaire.

Ce n'est pas en s'endormant sur cette impression que l'on a fait quelque chose de sérieux en créant un Dispensaire, dont les effets seront, hélas ! bien anodins, que l'on arrêtera les progrès de cette plaie épouvantable qui ronge nos compatriotes ; il faut faire l'indispensable, sans compter et quelles que puissent en être les conséquences financières, ou il faut se résigner à subir l'inévitable !

Nous ne croyons pas, pour notre part, que le problème à réaliser soit au-dessus des forces de nos concitoyens et des ressources de la Ville. D'ailleurs, les dépenses à engager ne seraient pas improductives, car la prospérité de notre bonne cité lyonnaise est intimement liée au développement de la population et à l'amélioration de la santé publique.

Comme tracés nouveaux, à découper en plein drap, que pourrait-on espérer pouvoir réaliser dans ce premier arrondissement, dont la partie nord est étagée sur le versant de la colline de la Croix-Rousse ?

L'examen du plan parcellaire permet de se rendre compte que les nouvelles artères principales à établir, en diminuant le plus possible les pentes, c'est-à-dire en les orientant de biais, conviendraient tout naturellement à un besoin de circulation ; d'où cette constatation que les futures rues seraient très fréquentées.

Voici, d'ailleurs, ce que nous proposerions pour la partie nord :

1° Une large voie de 20 à 25 mètres, allant de la rue du Jardin-des-Plantes, en face la gare de la vieille Ficelle, jusqu'à la place de la Comédie.

2° Une autre voie de même largeur remplacerait et rectifierait, en quelque sorte, la rue Romarin, elle irait de la place Croix-Pâquet à la place des Terreaux et ferait disparaître la Condition des soies, qui serait à établir autre part.

3° Prolongement dévié de la rue de la République jusqu'à la place Croix-Pâquet.

4° Entre ces trois artères principales, s'ouvriraient diverses rues nord-sud, d'environ 12 à 16 mètres de largeur, jusqu'à la rue du Commerce. Ces rues seraient au besoin à pente accentuée, la circulation des voitures pouvant se faire uniquement par les autres voies.

5° Nouvelle rue est-ouest, de 20 mètres de largeur, à établir parallèlement à la rue des Capucins et au sud de cette dernière, entre l'extrémité ouest de la rue Sainte-Catherine et la place Tolozan.

Quant au quartier rues Lanterne-Tunisie, il serait à remanier par deux percées perpendiculaires.

Telles sont les grandes lignes des transformations que nous proposons ; elles sont réalisables et certainement possibles à effectuer avec moins de dépenses que l'on peut le croire à première vue, étant donné les premiers éléments d'étude que nous possédons.

On peut, en tout cas, discuter le programme d'exécution, et *la Construction Lyonnaise* est toute disposée à accueillir dans ses colonnes les observations que désireraient présenter ses lecteurs. L'essentiel est de se mettre d'accord sur le but à atteindre, et nous pensons que chacun est convaincu de la nécessité de lutter en assainissant les quartiers contaminés.

SINED.

A PROPOS DES TABLES CLAUDIENNES

Dans le compte rendu, que contenait notre dernier numéro, de la séance de distribution des récompenses de la Société académique d'Architecture, nous avons dû nous borner à donner un très court résumé de la remarquable conférence de M. Louis Rogniat, nous réservant d'en publier le texte même.

Un de nos aimables lecteurs veut bien nous signaler — et nous l'en remercions — une erreur de rédaction qui fait de Grand l'auteur des Tables-Claudiennes. Or, sur ces tables de bronze, de l'époque romaine, les habitants de Lugdunum avaient fait graver le discours prononcé par Claude pour demander au Sénat d'accorder aux Gaulois les mêmes privilèges qu'aux citoyens romains. Retrouvées sur la pente de la Croix-Rousse, en un point du sol de la rue qui reçut et porte encore le nom de rue des Tables-Claudiennes, elles furent placées à la Maison de Ville par les soins de Grand, architecte de la fin du XIV^e^ siècle. Ce point intéressant de notre histoire locale méritait d'être rétabli dans son exactitude.

CRÉATION DE CHAMBRES SYNDICALES D'ENTREPRENEURS DANS LA RÉGION

ANNONAY

Dimanche 3 décembre, à 10 heures du matin, à Annonay, après une conférence de M. Roche, le dévoué vice-président du Syndicat général de la Loire, les quarante entrepreneurs qui l'ont entendu l'ont compris, et c'est avec enthousiasme qu'ils ont adhéré à la création d'une Chambre locale, démontrant ainsi que les principes dont le conférencier fait la base syndicale étaient aussi ceux dont ils entendaient s'inspirer. Plus de questions personnelles, plus de rivalités professionnelles, mais le souci bien supérieur des intérêts généraux des entrepreneurs, des ouvriers, de l'Entreprise, au plus grand profit de la prospérité nationale et du renom français.

Voici la composition du Bureau de la nouvelle Chambre :

Président : M. CHAPUIS, entrepreneur de menuiserie ;

Vice-présidents : M. SITERRE, entrepreneur de maçonnerie ;

M. DÈGLESNE, entrepreneur de menuiserie ;

Secrétaire : M. DELHOMME, entrepreneur de serrurerie ;
Trésorier : M. SAUZÉA, entrepreneur de plâtrerie ;
Rapporteur : M. CLERC, entrepreneur de marbrerie.

CHAZELLES SUR-LYON

Le même jour, de leur côté, MM. Roux, président, et Verrier, rapporteur du Syndicat général, qu'accompagnait M. Leroy, secrétaire délégué, ont donné à Chazelles la conférence annoncée, à 3 heures.

M. Roux, après avoir exprimé à l'Assemblée le regret que le conférencier habituel, M. Roche, dont l'éloquence est si appréciée de tous, ait dû se rendre à Annonay et à Bourg-Argental, a promis que M. Roche viendrait assurément à la constitution définitive de leur groupe, dans quelques jours.

Il est entré dans des considérations générales sur l'œuvre entreprise par le Syndicat départemental et sur l'œuvre de solidarité sociale que constituent les groupements, puis M. Verrier a successivement passé en revue tous les articles du programme syndical.

Ces ardents propagandistes ont eu beaucoup de succès ; trente entrepreneurs éclairés de Chazelles et de Saint-Symphorien-sur-Coise assistaient à la réunion, et il a été de suite voté la constitution d'une Chambre, dont voici le Bureau provisoire :

Président : M. FAYOLLE, entrepreneur à Chazelles ;
Vice-présidents : M. SERRE, entrepreneur à Chazelles ;
M. ROUSSEAU, entrepreneur à Saint-Symphorien.
Trésorier : M. MARSAT, entrepreneur à Saint-Symphorien.
Secrétaire : M. GUILLAUME, entrepreneur à Chazelles.
Rapporteur : M. VILLEMAGNE, entrepreneur à Chazelles.

LE BLANC DE CÉRUSE

La Commission sénatoriale relative aux composés du plomb s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Treille. Elle en adopte les conclusions, en vertu desquelles elle décide d'attendre, avant de statuer définitivement, le résultat des travaux de la Commission instituée auprès du Ministère du commerce, à l'effet d'étudier la valeur comparée des divers produits employés en peinture.

Elle estime généralement qu'il est nécessaire de savoir ce que donnera la nouvelle enquête médicale prescrite par le Ministre du commerce et de connaître aussi les résolutions auxquelles pourra donner lieu l'examen du projet relatif aux maladies professionnelles.

En attendant, elle conseille de remanier dans un sens libéral le décret du 18 juillet 1902.

Elle pense qu'après avoir consulté les véritables professionnels, et en s'ispirant des dispositions en vigueur à l'étranger, notamment en Allemagne, on peut arriver facilement à faire, pour l'emploi de tous les composés du plomb, une réglementation pratique et efficace qui soit acceptée aussi bien par les ouvriers que par les patrons.

C'est-à-dire que, saisie depuis plus de deux ans de la question de la céruse, la Commission vient de décider de ne pas encore prendre de décision...

NOTA. Les encaissements de renouvellement d'abonnement sont effectués dans la première quinzaine de chaque mois.

Nous prions nos abonnés de vérifier sur leur étiquette d'adresse la date d'expiration de leur abonnement et, pour nous épargner les frais d'une deuxième présentation, de vouloir bien, en cas d'absence, laisser les instructions nécessaires pour le paiement.

BANQUET ANNUEL

DE LA

CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

DE LA VILLE DE LYON ET DE SA BANLIEUE

Dimanche, 26 novembre, à l'occasion de la réunion annuelle des propriétaires lyonnais, ce fut une charmante fête dans les salons du restaurant Berrier et Milliet, place Bellecour, fête peine d'entrain, de cordialité exquise, qui, commencée par un repas succulent, se termina par une représentation théâtrale, à la satisfaction générale.

A midi, 250 convives, heureux de se retrouver, prirent place aux nombreuses tables richement ornées, dont l'éclat était rehaussé par la présence des dames. M. Auguste Araud, ancien juge au Tribunal de commerce, présidait, entouré de M. Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, membre du Conseil judiciaire de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières ; M. Gourd, député du Rhône ; M. Rubellin, avocat-conseil ; M. Vacher, notaire ; MM. Trévoux, Rodet, Reynaud, avoués, membres du Conseil judiciaire ; M. Roux-Meulien, le sympathique président de la Société Académique d'Architecture ; M. le Dr Chappet, président de la Société de Géographie, un des doyens du Syndicat ; M. Loras, juge au Tribunal de commerce ; M. Faurax, conseiller général, président de la Carrosserie lyonnaise ; M. Thonnérieu, vice-président de la Chambre syndicale des Gérants d'immeubles ; des membres du Conseil d'administration de la Chambre syndicale, MM. Aurard, Pey, Martin, Richard, Chasson, Chavassieu, Garnot, Guérin, Janin, Legrand, Mayet, Piaton, Reynaud, Richoux, Vial ; M. Charrasse, directeur de la Chambre syndicale ; M. Reydellet, directeur de la Coopérative.

Remarqués aux nombreuses tables : MM. Achard, Bonnevet, Juthier, Girier, l'érudit architecte Benoît, Moncorgé, Jucault, Bidreman, Guillotel, Vial, Cholat, Merle, Gervat, Maurel, Bellemin-Noël, Bressat, Garin, Foray F., Micollet, Caillot, du Syndicat des Agriculteurs indépendants, etc...

Au dessert, le Président s'acquitte fort bien de sa mission délicate. M. Araud rend hommage au souvenir de M. Gonindard, de cœur noble, d'esprit fin et éclairé, que la mort a ravi à l'estime de tous ceux qui avaient pu l'apprécier ; il salue M. Aurard, son successeur à la présidence de la Coopérative. Après des remerciements à MM. Roux-Meulien, Gourd, Dr Chappet, qui ont bien voulu honorer de leur présence cette fête de famille, après l'évocation de la conférence si applaudie à Dijon de M. Faugier contre la suppression des octrois, il porte un toast à M. Talamon, le porte-paroles éloquent des réclamations du Syndicat.

Dans un discours élégant, court, mais substantiel, prononcé d'une voix chaude qui se fait écouter, M. Talamon proclame le plaisir éprouvé de se trouver au milieu des propriétaires lyonnais, avec lesquels il entretient depuis longtemps, mais de loin, des relations agréables. C'est dans les nombreuses familles, dit-on, qu'il y a le plus d'union ; l'orateur se plaît à constater qu'ici elle ne fait pas défaut. Puis il assure les nombreux convives de toute sa sympathie et de tout son dévouement, enfin porte la santé des membres de la Chambre syndicale.

La parole est successivement donnée à M. Rubellin, qui boit à la santé du Conseil d'administration, de son dévoué président et de tous ceux qui sont sur la brèche ; à M. Aurard, qui lève son verre à la prospérité du Syndicat des Agriculteurs indépendants ; à M. Reynaud, qui profite de l'ab-

sence de M. Lagrange, le conseiller général, pour adresser des amabilités très goûtées aux dames ; à M. Chavassieu, un ancien percepteur, qu'on applaudit très fort. Celui-ci forme des vœux pour les locataires, sans lesquels les propriétaires cesseraient d'exister. Au locataire commerçant, il souhaite de brillantes affaires ; au locataire ouvrier, la fin des grèves affameuses et ruineuses.

C'est avec un nouveau plaisir qu'on accueille chaque orateur en cette fin d'excellent repas ; une bonne et franche gaîté est empreinte sur tous les visages, tandis que le champagne pétille dans les coupes. Comme aux dîners des nombreuses familles, étroitement unies, dont l'image vient d'être évoquée, chaque toast est un sujet de joie. Quel bien-être ! Les yeux se portent des fleurs de Mlle Millioud au splendide paysage *les Montagnes de l'Estaque aux Martigues*, du peintre lyonnais, M. Fonville — une des toiles les meilleures du Salon de 1903, qui décore la vaste salle du restaurant — et les conversations sont de plus en plus animées. M. Richard, ancien fabricant de soieries, administrateur de la Caisse d'Epargne, a l'heureuse inspiration de prolonger ce délicieux instant, et il adresse quelques mots aimables à la Presse, qui, par la voix autorisée de M. Berlot-Frandouaire, dit tout le bien qu'elle pense du Syndicat. Cette première partie de la fête prend fin avec cette charmante improvisation.

L'année prochaine — M. Araud en exprime le désir — la table d'honneur sera placée, non au fond, mais au milieu de la salle, afin que les discours soient mieux entendus.

A 3 heures, les tables prestement enlevées, le rideau se lève ; *le Cœur a ses raisons....*, comédie en un acte, de Robert de Flers et Caillavet, est brillamment interprétée devant un parterre de dames et d'enfants. Des monologues appropriés à l'âge de l'auditoire excitent les rires enfantins, et les mamans, ravies du contentement des petits, se laissent séduire par l'esprit si fin du vaudeville de Chivot et Duru, *les Forfaits de Pipermant*.

Excellente journée pour tous, dont on emporte le meilleur souvenir.

L'IMPORTATION DU CIMENT

EN ORIENT

EN TURQUIE D'EUROPE

L'industrie du bâtiment est très prospère à Constantinople, les autres modes de placements sûrs pour les capitaux y étant très restreints. Il en résulte que l'importation des ciments y atteint annuellement à peu près 18.000 tonnes.

Les prix cotés pour cet article, en 1904, ont été les suivants : Ciment français de Marseille (frais de transport, de 6 fr. 50 à 7 fr.) ; Portland en fûts de 150 kg., 29 fr. par tonne *fob.*, de 90 kg., 31 fr. par tonne *fob.*, en sacs de 50 kg., 20 fr. par tonne *fob ;* ciment français de Calais (frais de transport de 6 fr. 50 à 7 fr.) : Portland en fûts de 150 kg., 27 fr. par tonne *fob.*, de 90 kg., 29 fr. par tonne *fob ;* ciment français de Marseille (frais de transport 6 fr. 50 à 7 fr. par tonne) : Roquefort en fûts de 150 kg., 25 fr. par tonne *fob*, et de 90 kg., 27 fr. par tonne *fob ;* ciment Portland hongrois par Budapest-Galatz *cif* Constantinople en fûts de 150 kg., 45 fr. par tonne *fob*, en sacs de 50 kg., 45 fr. par tonne *fob ;* ciment Portland russe de Novorossisk *cif* Constantinople : fûts de 160 kg., 44 fr. par tonne *fob.*, en sacs de 80 kg., 35 fr. par tonne *fob ;* ciment belge (marque Anglo-Belgian) par Anvers *cif* Constantinople en fûts de 150 kg., 45 fr. par tonne *fob ;* ciment anglais de Londres (frais de transport 15 sh. 6 d. par tonne) et Hollies noir avec d'autres marques : fûts de 400 lbs au prix de 6 sh. 2 d. par fût *fob ;* ciment Portland grec du Pirée *cif* Constantinople en fûts de 150 kg., 50 fr. par tonne *fob. ;* de ces différentes provenances, il a été importé : 7.000 tonnes de ciment Portland français et 3.000 tonnes de Roquefort, 3.000 tonnes de ciments Portland hongrois, 2.000 tonnes de ciment Portland russe, 1.000 tonnes de ciment belge, 500 tonnes de ciment Portland grec.

80 % environ des ciments de provenance française sont naturels et 20 % artificiels ; les prix des derniers sont plus élevés de 15 % que ceux des premiers.

De grandes quantités de ciments français viennent de Calais par voiliers. Les droits de port à Constantinople sont moins élevés pour les voiliers que pour les bateaux à vapeur. Le ciment français profite également du mode de livraison en sacs qui revient meilleur marché. Malgré cela, il y a une demande limitée pour les meilleurs articles anglais, qui sont cependant plus chers.

Les acheteurs ignorants sont d'ailleurs amenés à considérer le ciment portant la simple désignation généralement employée de « ciment Portland » comme étant de provenance anglaise. Ce qui favorise le ciment de Hongrie, ce sont les longs termes de crédit accordés par les fabricants de ce pays. Les hauts prix cotés par le ciment anglais par 400 lbs correspondent au cours de 62 fr. par tonne.

EN BULGARIE

Le commerce du ciment est assez important en Bulgarie. Aux environs de Roustchouk, ainsi que dans les autres districts danubiens de la Bulgarie, le ciment hongrois est le plus répandu. La Roumanie participe aussi à ce commerce et vend un article de qualité inférieure ; de petites quantités de ciment viennent également d'Allemagne et de France. L'importation du ciment, à Roustchouk, en 1904, s'est élevée à environ 120 wagons, dont 80 venant de Hongrie (Beocsin).

Pendant le même temps, l'importation de la chaux hydraulique s'est élevée à environ 150 wagons provenant principalement de France, et en plus faibles quantités de Hongrie.

A Bourgas, le ciment austro-hongrois jouit d'une bonne réputation et est de plus en plus demandé. Comme les procédés de construction employés dans ce pays s'améliorent continuellement et que d'importants édifices sont projetés, la demande de ciment est susceptible d'augmenter ; il serait donc utile d'avoir un agent capable sur cette place.

A Varna, c'est la France qui a fourni au Gouvernement le ciment pour les travaux du port et la construction des ponts ; la Belgique et la Hongrie fournissent les entrepreneurs privés. En 1904, la Belgique a amené sur le marché une marque Portland, première qualité, en fûts de 150 kilogrammes brut, à 6 fr. 75 le fût, *cif* Varna, 5 % d'escompte, paiement jusqu'à 30 jours ; une autre marque en fûts de 150 kilogrammes, à 5 fr. 95 le fût, *cif* Varna, avec 2 % d'escompte au comptant ou à un terme de 4 mois, et une troisième marque en fûts de 138 kilogrammes brut, par commandes importantes, à 5 fr. le fût, *cif* Varna, avec 2 % d'escompte au comptant ou à un terme de 4 mois.

La chaux hydraulique pour les travaux du Gouvernement déjà mentionnés est venue également de France en quantités importantes, tandis que, pour les travaux privés, c'est la chaux hydraulique de Hongrie (Beocsin), coûtant environ 30 francs la tonne *cif* Varna qui était préférée.

(Handels-Museum, de Vienne.)

CONCOURS

DU

COMITÉ LOCAL DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON

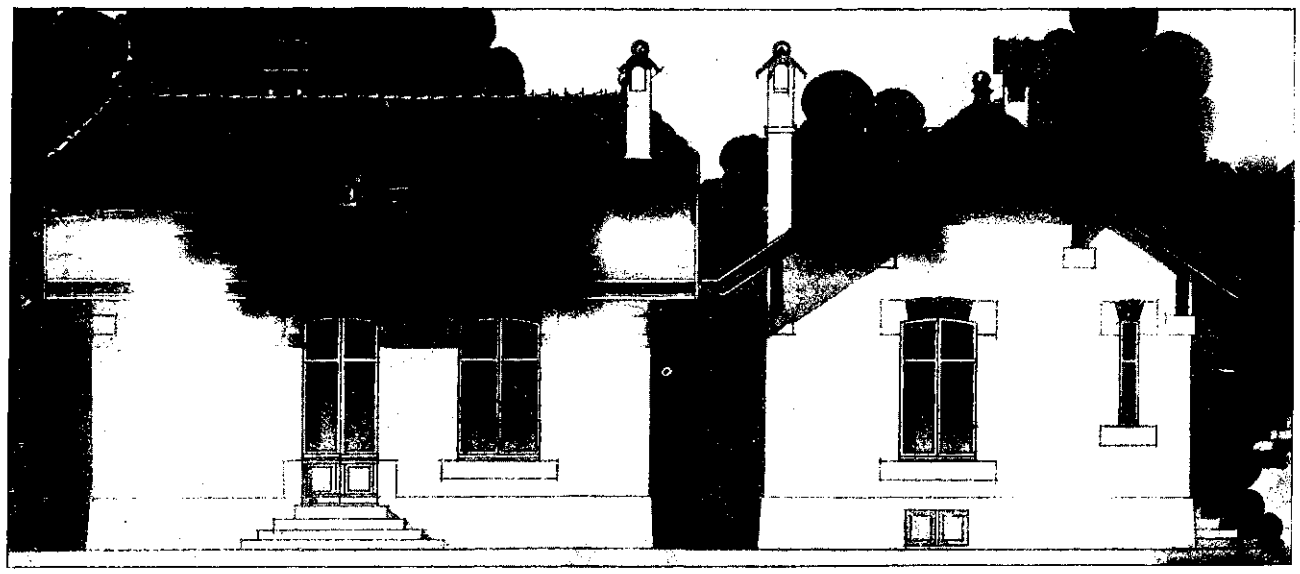

Façade principale. *Façade latérale.*

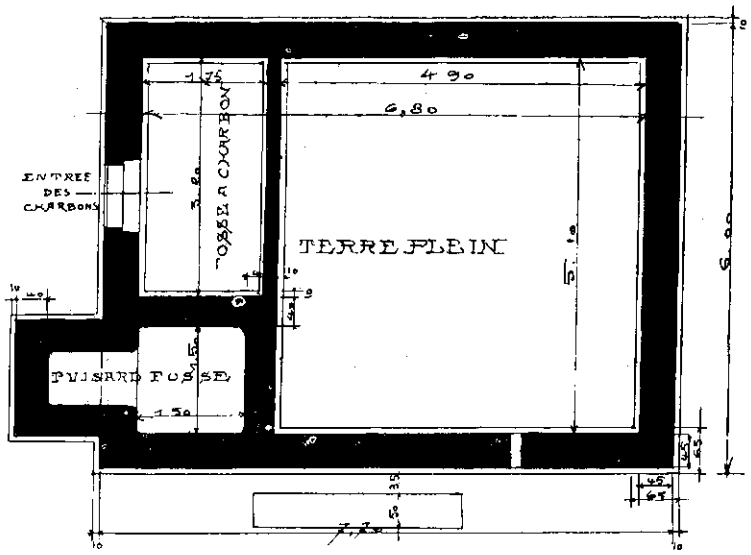

Sous-sol.

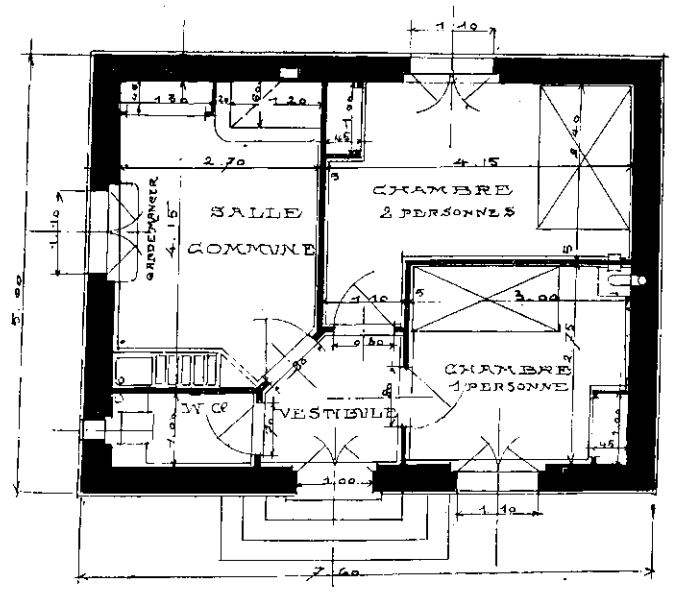

Rez-de-chaussée.

TYPE A. — Premier Prix

MM. Charles MEYSSON et Henri GARCIN à Lyon.

CONCOURS

DU

COMITÉ LOCAL DES HABITATIONS A BON MARCHÉ .

DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON

Façade principale.

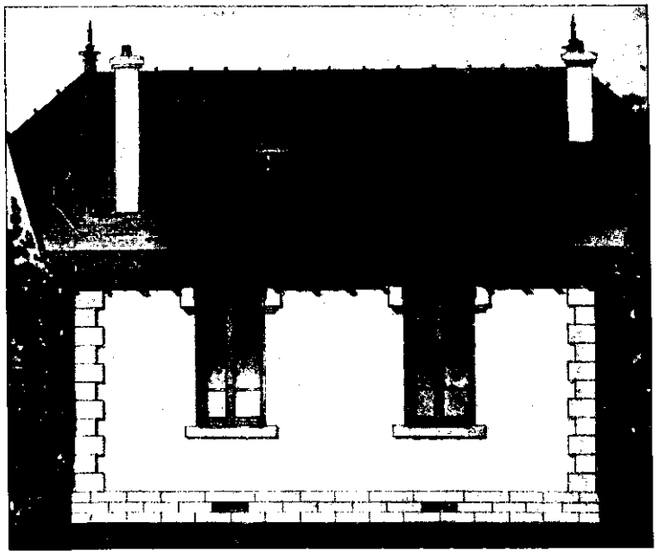

Façade postérieure.

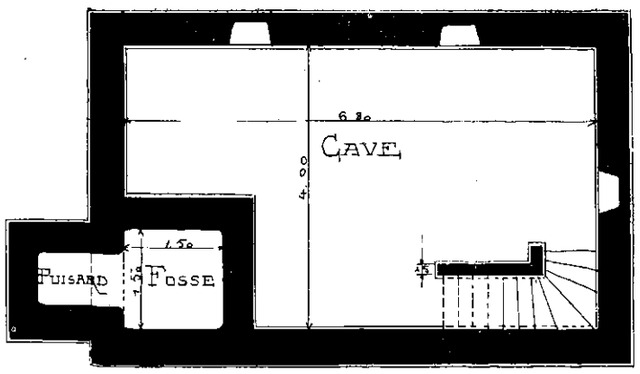

Sous-sol.

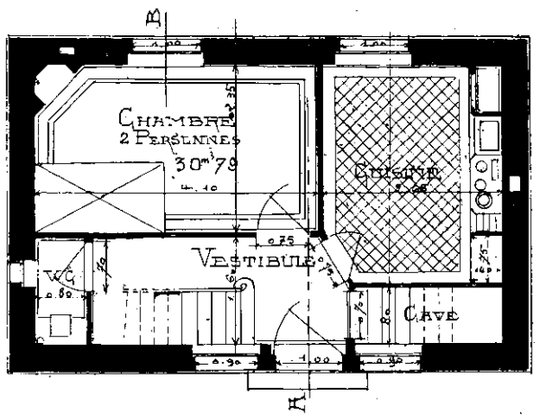

Rez-de-chaussée.

TYPE A. — Deuxième Prix

MM. Henri LEMERLE et Marius RIVAT à Lyon.

LES

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Comité local des Habitations à bon marché de l'arrondissement de Lyon a eu l'heureuse idée de publier une brochure contenant l'historique du concours de 1904 et les projets primés. Nous avons, en leur temps, publié le programme, les résultats et le compte rendu de la distribution des récompenses (1). Il est bon d'attirer l'attention des constructeurs sur cette intéressante question des habitations à bon marché, et, dans le but de seconder l'œuvre du Comité local, nous commençons aujourd'hui la publication, qui sera continuée dans nos prochains numéros, des projets primés des type A (maison à forfait de 3.500 fr.) et type B (maison à forfait de 4.500 fr.), ces prix comprenant 1 mètre de fondation en pleine masse et 40 centimètres au-dessous du niveau des caves, ainsi que les honoraires de l'architecte. Nos lecteurs pourront ainsi juger des diverses façons dont les concurrents ont interprété le programme.

CONCOURS

SAINT-VALERY-SUR-SOMME

ABATTOIR

La Ville de Saint-Valéry-sur-Somme met au concours un projet pour la construction d'un abattoir.

Les projets devront être remis, sous plis cachetés, à la mairie, le 15 mars 1906, à 2 heures.

L'auteur du projet adopté sera chargé des travaux.

L'auteur du projet classé en seconde ligne touchera 300 fr.

Il sera remis au secrétariat de la mairie un exemplaire des conditions à remplir.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

*** ALLIER. — Un programme d'importants travaux est sur le point d'être exécuté à *Moulins*. Il comprend : agrandissement de l'école primaire supérieure ; acquisition d'un immeuble rue de Lyon, 95.000 francs ; agrandissement de l'école rue de Grèves, 8.000 francs ; dérivation du ruisseau du Danube, 72.000 francs ; élargissement de la rue de la gare de Dabord, 5.000 francs ; agrandissement de la mairie, 33.000 francs ; construction d'un lavoir à Foulet, 3.800 francs ; élargissement à l'angle des rues du Pont et de la Batterie, 6.000 fr. ; élargissement de la rue du Repos ; construction du chemin et indemnités, 22.680 francs.

*** ARDÈCHE. — La construction d'un abattoir à *Annonay* est prévue pour 223.000 francs.

*** HAUTES-ALPES. — La Municipalité de *Chalvet* a voté l'emprunt d'une somme de 7.672 francs pour faire face à la construction d'une école mixte.

*** HAUTE-LOIRE. — La commune de *Monastier* va mettre à exécution un projet d'adduction des eaux de Châteauneuf, s'élevant à 40.211 fr. 75.

*** HAUTE-SAVOIE. — La Municipalité d'*Annecy* a donné un avis favorable au projet de construction d'un quartier militaire dans la plaine des Fins. La dépense s'élèverait à 1 million ; elle serait couverte en partie par la vente des terrains compris entre le quai Eustache-Chappuis et la rue du Collège, d'une part, la caserne Decoux et le Syndicat d'initiative, d'autre part. La même opération serait faite pour la caserne Balleydier, au Sépulcre.

*** LOIRE. — Le Conseil municipal de *Saint-Etienne* a décidé l'exécution des souterrains du Pont de l'Enceinte, la Voulte, Villedemont, Verot, de la Planche, de Chataignier, de Vendets, ayant ensemble 3.588 mètres, et devant compléter le projet d'adduction du Lignon. Le montant de la dépense totale s'élève à 1.026.000 francs. — Travaux de canalisation d'eau et établissement de bouches d'incendie au *Chambon-Feugerolles*.— Agrandissement du nouveau cimetière d'*Izieux*.

*** SAÔNE-ET-LOIRE. — Un devis s'élevant à 16.000 francs est adopté pour l'agrandissement de l'école primaire de filles de *Ciry-le-Noble*.

*** SAVOIE. — Voici le programme des grands travaux projetés à *Aix-les-Bains :* construction, entre le Grand-Port et le Petit-Port, d'une large boulevard à double chaussée, avec promenoir central et trottoirs plantés d'arbres, semblable à la promenade des Anglais, à Nice. Evaluation, 420.000 fr. Emplacement de l'ancienne église ; aménagement de la nouvelle place ; acquisition et travaux de déblaiement, plantations, eau, gaz, égout, etc. Evaluation, 120.000 francs.— Elargissement de la rue des Bains. Evaluation, 165.000 francs : expropriations diverses (100.000 fr.) ; le boulevard de la Gare prolongé jusqu'à l'avenue de Marlioz, au lieu dit « la Fontaine de Lévêque » ; construction d'un égout et des raccords nécessaires (130.000 fr.) ; rectification de la rue de la Chaudanne (120.000 fr.) ; trottoirs, pavages, pistes dallées, élargissement de chemins, extension de l'éclairage et de la distribution d'eau potable (130.000 fr.) ; achèvement du nouvel hôpital, agrandissement du cimetière, construction du marché couvert et d'une école supérieure, etc., prévus pour une dépense de 685.000 francs.

(1) Voir *la Construction lyonnaise* des 16 août 1904, 16 janvier, 16 mars 16 juin et 16 juillet 1905.

BIBLIOGRAPHIE

ANNUAIRE

DES

PRINCIPAUX INDUSTRIELS DU BATIMENT

ET DE TRAVAUX PUBLICS

Cet ouvrage, qui fait partie d'une œuvre encyclopédique très étendue, destinée à tous les professionnels du bâtiment, est basé sur un système de publicité tout à fait nouveau. Il ne présente pas, comme les Annuaires courants, un amas plus ou moins confus de réclames industrielles dont le choix est livré au hasard des offres ou des relations. Il a été établi de façon à répondre infailliblement et rapidement aux deux séries de questions que toute personne en quête d'un produit quelconque du bâtiment peut se poser :

1° *Quelle est l'adresse de tel industriel dont on connaît le nom ?*

2° *Quel est le nom de l'industriel qui fournit tel produit déterminé ?*

Toutes les indications de cet Annuaire sont classées par ordre alphabétique. A la suite du nom de l'industriel est insérée la liste des produits. A la suite du nom de chaque produit est répété le nom du ou des industriels qui le fournissent.

En vente au Comptoir Général, Revue, Annuaire et Catalogue général des Matériaux du Bâtiment et Séries Pasquet, 2, rue de la Fontaine à COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre).

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Entretien des maçonneries des ponts, des égouts, branchements d'égouts et de leurs accessoires.

Un projet de cahier des charges est soumis à l'approbation du Conseil municipal de Lyon, en vue du renouvellement par voie d'adjudication publique, pour cinq années, du 1er janvier 1906 au 31 décembre 1910, de l'entreprise relative aux travaux d'entretien des maçonneries des ponts, des égouts, branchements d'égouts et de leurs accessoires. L'importance annuelle des travaux est évaluée à la somme de 50.000 francs ; le cautionnement est fixé à 5.000 francs.

La nouvelle entreprise comprendra :

1° L'entretien et les réparations des maçonneries de toute nature concernant les ponts municipaux, les installations pour le service des eaux, leurs accessoires, les égouts, ainsi que leurs branchements et regards, les murs de soutènement et autres, les escaliers des rues, les latrines publiques, urinoirs et vespasiennes ; en un mot, tous les ouvrages d'art que les services de la Voirie urbaine pourraient être appelés à exécuter sur les voies publiques, dans les cimetières, les bâtiments de la Ville ou de l'Etat, et même sur des voies privées situées en dehors des limites actuelles de leurs attributions, sans limitation de parcours ;

2° L'entretien des enrochements de protection des piles et culées des ponts ;

3° L'entretien des perrés avoisinant les puits, bassins et galeries filtrantes du service des Eaux ;

4° Les ferrures nécessaires pour construction des ouvrages ;

5° La pose et la dépose des plaques indicatives sur les voies publiques ou dans les égouts.

Fourniture de tuyaux et pièces en fonte nécessaires au service des Eaux.

L'entreprise relative à la fourniture des tuyaux et des pièces en fonte nécessaires au service des Eaux, arrivant à expiration le 31 décembre prochain, M. le Directeur du service de la Voirie a dressé, en vue du renouvellement de cette entreprise par voie d'adjudication publique, un projet de cahier des charges.

Aux termes de ce cahier des charges, la durée du nouveau marché a été portée de trois à cinq années, soit du 1er janvier 1906 au 31 décembre 1910. Une durée plus longue permettra sans doute d'obtenir des fonderies de meilleurs conditions de prix.

L'importance prévisionnelle de la fourniture a été réduite à 120 tonnes par an, ce tonnage paraissant désormais suffisant pour assurer les besoins du service. Les fournitures importantes pour travaux neufs de canalisation sont réservées.

Diverses clauses insérées dans l'ancien cahier des charges et faisant double emploi avec celles contenues dans l'arrêté ministériel du 16 février 1892 qui réglemente les marchés de travaux publics et auquel se réfère la nouvelle entreprise, ont été supprimées.

Quelques simplifications relatives au décompte des fournitures faites, aux retenues à opérer en cas d'infractions commises par l'adjudicataire, à la reprise des vieilles fontes et aux opérations de réception des fournitures, ont été opérées.

Le cautionnement à verser par l'adjudicataire, en garantie de la bonne exécution de ses engagements, est fixé à la somme de 1.000 francs.

Congrès de la prévention du feu dans les Bâtiments.

Ire Section : Matériaux de construction : leur résistance au feu. — IIe Section : Appareils d'éclairage et de chauffage ; leurs dangers ; leur innocuité. — IIIe Section : Appareils et dispositifs de secours à employer dans les bâtiments pour combattre le feu. — IVe Section : Théâtres et édifices publics ; maisons d'habitation ; dispositifs de sécurité et de sauvetage. — Ve Section : Législation relative aux mesures à prendre contre l'incendie.

Exposition de matériel préventif et de matériaux résistants.

Le Congrès se tiendra à Paris, du 20 au 25 janvier 1906 ; l'Exposition du 15 janvier au 16 février 1906. Des visites d'usines et de bâtiments, des expériences seront organisées à l'occasion du Congrès.

Pour tous renseignements, adhésions, etc., s'adresser à M. Favrel, secrétaire général, au siège social, 21, rue Condorcet, Paris.

Syndicat des Marchands de bois des Ardennes.

Le Bureau provisoire de cette nouvelle Association est composé de la façon suivante :

Président : M. Moulin ;

Vice-présidents : MM. Jules Dumaine, Nestor Jacquemin ;

Secrétaire-trésorier : M. Henri Spire.

Membres du bureau : MM. Arnould, Cornet, Déhaut, Dromart, Dupêcher, Husson, Jasset, Lebrun, Métillon, Pinson, Posty, Rennesson, Serpagli, Servais.

Après la nomination du Bureau, les marchands de bois présents ont voté des remerciements à M. Ch. Fleichel, président du Syndicat de Meurthe-et-Moselle, qui a bien voulu prendre l'initiative du groupement corporatif du commerce de bois pour le département des Ardennes.

Société des Architectes de Seine-et-Oise.

Voici la composition complète du Bureau de la Société des Architectes de Seine-et-Oise, pour 1906 :

Président : M. Leroy, à Versailles. — *Vice-président,* M. Vernholes, à Dourdan. — *Secrétaire,* M. Louis Brunet, à Versailles. — *Trésorier,* M. René Blondel, à Versailles. — *Archiviste,* M. Sarton, à Versailles.

Société centrale des Architectes.

La Société centrale des Architectes français a procédé aux élections générales pour le renouvellement du Bureau, des Censeurs et du Conseil d'administration. Ces élections ont donné le résultat suivant :

M. H.-P. Nénot, membre de l'Institut, *président ;* MM. Ch.-V. Bartaumieux, G. Roussi, Bissuel (de Lyon), *vice-présidents ;* MM. Gustave Olive, *secrétaire principal ;* Gaston Rozet, *secrétaire-adjoint ;* L. Destors, *secrétaire-rédacteur ;* M. Ernest Pergod, *archiviste ;* M. Charles Dupuy, *trésorier.*

MM. Moyaux, membre de l'Institut ; J. Guadet, Lucien Etienne, *censeurs.*

MM. Paul Wallon, Louis Bonnier, L. George, Ch.-A. Gautier, Maurice Brincourt, G. Salard, Nizet, *délégués parisiens au Conseil.*

MM. Etève (de Nantes), Frantz Blondel (de Versailles), Ph. Leidenfrost (de Fontainebleau), *délégués provinciaux au Conseil.*

Chambre Syndicale du Commerce des Bois de Lyon et de la Région, *8, rue des Archers.*

Voici la liste des membres du Conseil d'administration de cette Chambre syndicale pour l'exercice 1905-1906 :

Présidents d'honneur : MM. DÉCHENAUX, chemin de Saint-Cyr, n° 63 ; RICHOUX, avenue de Saxe, 229.

Président : MM. GRAND-CLÉMENT, rue de la Buire, 9.

Vice-président : M. JUTHIER, cours Suchet, 14-16.

Trésorier : M. MÉRAT, rue de Saint-Cyr, 51 ;
Secrétaire : M. JOSSERAND, rue de Bourgogne, 13 ;
Syndics : MM. A. GROBEL, avenue Piaton, 3 ; J. HÉRILIER, rue de Paris, 28 ; MOLLARD, rue Dussaussoy, 4 ; PELÉ, boulevard de la Part-Dieu, 5 ; H. ROLANDEZ, rue Cuvier, 75 ; SESTIER, cours Gambetta, 73 *bis*.

Fédération nationale de l'entreprise.

Le Bureau du Conseil de la Fédération est ainsi composé :
Président honoraire : M. JANVIER.
Président : M. SOULÉ.
Vice-présidents : MM. OUVRARD, BAUDOUIN, LIÉGAUX, BERLIE.
Secrétaire général : M. DUTEIL.
Trésorier : M. DEVAGNA.
Secrétaires de la Fédération : MM. BÉGARIE, DELOFFRE, LAMBERT et CIROUX.

Élection au Conseil de Prud'hommes de Lyon.

Les scrutins des 1er et 3 courant ont donné les résultats suivants pour le bâtiment et indusries diverses :

PATRONS. — *Première catégorie* (fin de mandat 1911) : MM. Percherancier et Lesourd. — *Deuxième catégorie* (fin de mandat 1911) : M. Silvestre. — *Troisième catégorie* (fin de mandat 1911) : M. Solle ; (fin de mandat 1908) : M. Soulier. — *Quatrième catégorie* (fin de mandat 1911) : M. Champenois. — *Sixième catégorie* (fin de mandat 1911) : M. Morel.

OUVRIERS. — *Première catégorie* (fin de mandat 1911) : ballottage. — *Deuxième catégorie* (fin de mandat 1911) : MM. Giraud et Bouillot ; (fin de mandat 1908) : M. Dussolin. — *Troisième catégorie* (fin de mandat 1911) : M. Vuillerme. — *Quatrième catégorie* (fin de mandat 1911) : M. Meunier. — *Cinquième catégorie* : ballottage.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Loire. — 3 décembre. — *Mairie de Saint-Pierre-de-Bœuf*. — Amélioration des fontaines. 1er lot. Construction d'un bassin. Montant, 2.282 fr. 43. Adjud., M. Bourdier, à Vienne, 13 p. 100 de rabais. — 2e lot. Etablissement d'une canalisation. Montant, 1.516 fr. Adjud., MM. Giré frères, à Bourg-Argental, 26 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 9 décembre. — *Sous-préfecture de Carpentras*. — Entretien des routes départementales. — 1er lot. Montant des travaux, 3.700 fr. Adjud., M. Malen, à Entraigues, 2 p. 100 de rabais. — 2e lot. Montant des travaux, 4.500 fr. Adj., M. Gonnet, à Mormoirou, 7 p. 100 de rabais. — 3e lot. Montant des travaux, 700 fr. Adjud., M. Pézière, à Sault, 15 p. 100 de rabais. — 4e lot. Montant des travaux, 3.300 fr. Adjud., M. Vidal, à Pernes, 6 p. 100 de rabais. — 5e lot. Montant des travaux, 1.800 fr. Adjud., M Pommier, à Carpentras, 1 p. 100 de rabais. — 6e lot. Montant des travaux, 500 fr. Adjud., M. Pézière, 16 p. 100 de rabais. — 7e lot. Montant des travaux, 2.400 fr. Adjud , M. Clareton, à Le Thor, 12 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 20 décembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Loup*. — Installation d'une école de filles. Construction d'un bâtiment annexe, d'un préau, de water-closet et aménagement de la maison communale pour le logement de l'institutrice et de l'instituteur. — 1er lot. Terrassements, maçonneries et pierres de taille. Montant, 5.088 fr. 28. Imprévus, 254 fr. 42. Total, 5.342 fr. 70. 2e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 3.394 fr. 46. Imprévus, 169 fr. 72. Total, 3.564 fr. 18. 3e lot. Serrurerie. Montant, 706 fr. 30. Imprévus, 35 fr. 31. Total, 741 fr. 61. — 4e lot. Zinguerie. Montant, 284 fr. 45. Imprévus, 14 fr. 22. Total, 298 fr. 67. — 5e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.498 fr. 10. Imprévus, 74 fr. 90. Total, 1.573 fr. Cautionnement, 250 fr. pour le 1er lot, 175 fr. pour le 2e, 40 fr. pour le 3e. 15 fr. pour le 4e et 75 fr. pour le 5e.

Visa des certificats par l'architecte directeur des travaux, trois jours avant l'adjudication.

Les plans, devis et cahier des charges des travaux sont déposés à la mairie où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents, qui pourront aussi en prendre connaissance, chez l'auteur du projet, M. Desporte, architecte, rue Ronat, 3, à Tarare.

Rhône. — Mardi 26 décembre, 2 h.. — *Mairie d'Oullins*. — Construction d'un abattoir. — 2e lot. Maçonnerie et ciment. Montant, 53.540 fr. 60. Cautionnement provisoire, 1.700 fr., définitif, 2.500 fr. — 4e lot. Charpente en bois. Montant, 17.817 fr 38. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif 800 fr. — 5e lot. Menuiserie. Montant, 6.055 fr. 80. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif. 300 fr. — 6e lot. Serrurerie. Montant, 5.845 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 300 fr. — 7e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 3.377 fr. 50. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 200 fr. — 8e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.359 fr. 60. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif. 250 fr. — 9e lot. Installation des eaux, canalisation et pompe électrique, 5.826 fr. 50. Eclairage électrique, 4.800 fr. Montant, 10.626 fr. 50. Cautionnement provisoire, 250 fr , définitif, 500 fr.

Les cahiers des clauses et conditions générales et particulières et toutes les pièces relatives à l'adjudication sont déposés à la mairie où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir ou dans les bureaux de l'architecte, M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

Travaux spéciaux : Remblais. Montant, 38.720 fr. Ciment armé et canalisations. Montant, 15.256 fr. Charpente metallique. Montant, 6 928 fr. Chaussées et trottoirs. Montant, 9.721 fr. 76. Installation intérieure. Montant, 2.870 fr. Installation extérieure. Montant, 2.970 fr. Aménagement et mobilier. Montant, 13.670 fr. Services frigorifiques. Montant, 25.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie et de l'architecte.

Rhône. — Mardi 26 décembre, 2 h. 1/2 — *Mairie de Lyon*. — Vente d'un terrain communal situé à l'angle Nord Est de la rue de Belfort et de la montée Mazagran d'une superficie de 156 mètres 17 décimètres carrés. La mise à prix est fixée à la somme de 17 fr. par mètre carré, soit pour les 156 mètres 17 décimètres carrés, une somme totale de 2.654 fr. 89. Chaque enchère au-dessus de la mise à prix ci-dessus fixée ne pourra être inférieure à 1 fr. par mètre carré

Le cahier des charges, clauses et conditions relatif à ladite vente et le plan des lieux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 15 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1er lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès rue Neuve, entre la rue de la République et la rue de la Bourse et rue de la Tunisie. Montant, 8.751 fr. 40. Cautionnement, 500 fr. — 2e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès cours du Midi, entre la rue d'Enghien et la place Gensoul. Montant, 13.295 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. — 3e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Rabelais, entre les rues Molière et Pierre Corneille. Montant, 7.135 fr. 50. Cautionnement, 350 fr. — 4e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Denfert-Rochereau, entre la rue Pelletier et la Grande Rue de Cuire. Montant, 11.129 fr. Cautionnement, 600 fr — 5e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Berjon. Montant, 10.382 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Molière, entre la place Morand et la rue Cuvier. Montant, 15.208 fr. 50. Cautionnement, 800 fr.

Les devis, plans, profils et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Mercredi 27 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture*. — Cylindrage à traction mécanique des routes nationales pendant six années. Montant annuel, 9.000 fr. Cautionnement, 700 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. Picard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Voltaire, 29, à Bourg.

Renseignements dans les bureaux : 1° de la préfecture (3e division) ; 2° de MM. les ingénieurs ordinaires à Bourg, rue de la Gendarmerie et à Belley.

Isère. — Samedi 30 décembre, 9 h. — *Préfecture*. — Entretien des routes nationales pendant cinq ans (47 lots).

Renseignements dans les bureaux : 1° de la préfecture (2e division) ; 2° de MM. les ingénieurs ordinaires : M. Dumas, rue Lesdiguières, 29, à Grenoble ; M. Couturier, rue Lieutenant-Chanaron, 8, à Grenoble ; M. Buisson, à Saint-Marcellin ; M. Bruno, à La Tour-du-Pin, et M. Moreau, à Vienne.

Loire. — Mercredi 27 décembre, 9 h. 1/2. — *Préfecture*. — Routes nationales. Baux d'entretien et cylindrage pendant cinq ans.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Marengo, 3, à Saint-Etienne.

Renseignements dans les bureaux : 1° de la prefecture (3e division) ; 2° de M. Lesierre, ingénieur ordinaire, quai du Bassin, à Roanne (1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 16e et 18e lots) ; 3° de M. l'ingénieur ordinaire à Montbrison (6e, 7e, 13 14e, 15e et 20e lots) ; 4° de M. Reuss, ingénieur ordinaire, rue César-Bertholon, 24, à Saint-Etienne (8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 17e et 19e lots).

Saône-et-Loire. — Vendredi 29 décembre, 2 h. — *Préfecture*. — Service vicinal. Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. Cylindrages à vapeur. Entreprise Bail de 5 ans (1906, 1907, 1908, 1909 et 1910). Estimation de la dépense annuelle. 300.000 tonnes kilométriques de parcours sur matériaux à cylindrer, à 0 fr. 20 la tonne, 60.000 fr. 2.500 kilomètres de parcours en dehors des rechargements à 1 fr. 80 le kilomètre, 4.500 fr. Estimation de la dépense annuelle, 64.500 fr. Le montant du cautionnement provisoire à verser est de 3.000 fr.

Visa du certificat de capacité par M. Tourtay, ingénieur en chef, agent voyer du département, place Saint-Vincent, 13, à Mâcon, huit jours avant l'adjudication ; les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Les pièces d'adjudication seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heuresdu soir : 1° dans les bureaux de la préfecture (2e division) ; 2° dans les bureaux de M. Tourtay, ingénieur en chef, agent voyer en chef, place Saint-Vincent, 13, à Mâcon.

Saône-et-Loire. — Vendredi 29 décembre, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Service ordinaire. Cylindrage sur les chaussées empierrées des routes nationales n°s 6, 73, 75, 78, 79, 80, 83 et 83 *bis* (pendant une période de cinq années), du 1er janvier 1906 au 31 décembre 1910. Lot unique. 1° Arrondissement d'Autun. Routes 73, 78 et 80. Evaluation approximative de la dépense annuelle, 3.326 fr. — 2° Arrondissement de Chalon. Routes 6, 73, 78, 80 et 83 *bis*. Evaluation, 4.780 fr. — 3° Arrondissement de Charolles. Routes 73 et 79. Evaluation, 1.741 fr. — 4° Arrondissement de Louhans. Routes 78 et 83. Evaluation, 1.054 fr. — 5° Arrondissement de Mâcon. Routes 6, 75, 79 et 80. Evaluation, 4.980 fr. Total, 15.884 fr. Somme à valoir pour imprevus, 116 fr. Dépense totale annuelle, 16.000 fr. Cautionnement provisoire, 2 000 fr., définitif, 2.000 fr.

Visa du certificat de capacité, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Tourtay, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Saint-Vincent, 13, à Mâcon.

Les pièces d'adjudication seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (travaux publics), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir ; 2° dans les bureaux de M. Tourtay, ingénieur en chef à Mâcon, place Saint-Vincent, 13, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Dimanche 24 décembre, 2 h. — *Mairie de Cortevaix.* — Clôture du cimetière. Montant des travaux, 5.400 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 31 décembre, 1 h. — *Mairie de Massilly.* — Construction d'un bureau de poste. Montant des travaux, 10.132 fr. 80. Cautionnement, 350 fr.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 30 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. I. Construction d'une école mixte dans la commune de Cessens. Projet dressé par M. Bertin, architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 11.584 fr. 96. Somme à valoir pour travaux imprévues, 615 fr. 04. Honoraires de l'auteur du projet, 610 fr. Total de la dépense prévue au projet, 12.840 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 580 fr. — II. Création d'un nouveau cimetière dans la commune de Bassens. Projet dressé par M. Bertin, architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 3.548 fr. 84. Somme à valoir pour travaux imprévues, 260 fr. 68. Honoraires de l'auteur du projet, 190 fr. 48. Total de la dépense prévue au projet. 4.000 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 177 fr. Montant de la dépense générale, 16.810 fr.

Renseignements à la préfecture (2e division, 4e bureau) et dans les mairies des communes intéressées.

SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Dimanche, 17 décembre, en matinée, à 1 h. 3/4, *la Vie de Bohême*, avec le concours de Mme Lise Landouzy, de l'Opéra-Comique. Le spectacle sera terminé par *Myosotis*, ballet de M. Flon. Le soir, à 8 h. 1/4, *Samson et Dalila*, avec MM. Verdier, Dangès, Galinier, Mme Doria. Lundi, relâche. Mardi, *Rigoletto*, avec M. Montfort. Mercredi, *la Vie de Bohême*, avec le concours de Mme Lise Landouzy, de l'Opéra-Comique. Jeudi, *Carmen*, avec Mme d'Albe. Vendredi, relâche. Samedi, *Tannhaüser*.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — La belle pièce d'Emile Fabre, *les Ventres Dorés*, est une peinture admirable des mœurs financières de notre époque ; elle est d'une actualité saisissante. Les allusions au Panama, à Arton et à ses chèques sont transparentes. Et la Nouvelle-Afrique, n'est-ce pas le Maroc ? Les barons de haut vol, les coulissiers véreux défilent à côté de leur éternelle dupe, M. Gogo. Il y a même des honnêtes gens, et c'est une agréable surprise. *Les Ventres Dorés* seront joués aux deux représentations de dimanche, en matinée et en soirée. La matinée commencera à 1 h. 1/2, et la soirée exceptionnellement à 8 heures. Lundi et jours suivants, à 8 h. 1/2, *les Ventres Dorés*.

NOUVEAU-THÉATRE. — Dimanche, en matinée, à 2 heures, et le soir, à 8 h. 1/2, et jours suivants, *Ces Messieurs*.

CASINO. — Dimanche, en matinée, à 2 heures, et le soir, à 8 heures, deux représentations extraordinaires. Mardi, débuts d'Enigmarelle, la grande nouveauté sensationnelle.

HORLOGE. — Dimanche, en matinée et en soirée, représentations extraordinaires avec le succès actuel, *Viens a'cque nous !* qui continuera tous les jours de la semaine.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY

Lyon — Imprimerie A. REY, 4 rue Gentil. — 40811

Tirage : le 29 Juillet 1906

LOTERIE D'ARLES

Le Billet UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHONE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

120.000 fr. — **10.000** fr.

5 lots de **1.000** fr. — 10 lots de **500** fr. — 100 lots de **100** fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon**, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul representant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 *bis*, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succes', à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^IE

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique : RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88 Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerannée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS, TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Societé Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans. Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

---

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — **GRAND PRIX** (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE LYON **DÉGRAISSAGE**

La MAISON se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND

CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Etranger

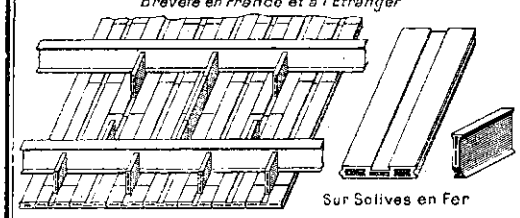

Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES

ISOLANT EXCELLENT *CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE*

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ

ADAPTATION FACILE *A TOUS LES SOLIVAGES*

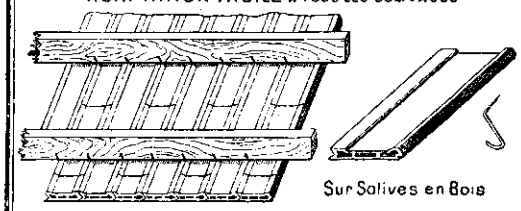

Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS :

TUILERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour Usines et Bâtiments

J. Joblot

8, cours Charlemagne, ***LYON***

SPÉCIALITÉS DE CARRELAGES

Céramique, Mosaïque et Plotets

pour décoration de Chalets et Villas

CHEMINÉES HAUTS FOURNEAUX POUR USINES

DALLAGE DE CIMENT

Toitures en tous genres et emploi de briques

PRIX MODÉRÉS